Syndicat National des Psychologues

1. Un Syndicat Professionnel ?

Le Syndicat National des Psychologues est **un syndicat professionnel créé en 1950.** Comme tout syndicat professionnel, il est défini par un certain nombre de caractéristiques :

- *Défend « les droits et les intérêts matériels et moraux » de la profession*
- *Est constitué uniquement de personnes exerçant la profession*
- *Peut ester et agir en justice pour défendre la profession*
- *Peut apporter un soutien juridique à un professionnel adhérent*
- *Est régulièrement sollicité par l'Etat pour les échanges et négociations avec la profession*
- *Fait bénéficier à l'adhérent(e) d'une déduction fiscale de sa cotisation.*

2. Le SNP : un syndicat historique

Il a été pionnier dès les débuts de la profession et particulièrement en 1985 avec **l'obtention de la loi sur le titre protégé** ainsi que sur **le statut de cadre** ou **le temps FIR**. Il a entre autres participé à la rédaction d'une déontologie adoptée par les principales organisations françaises et a défendu un statut de psychologue au sein de la Protection Judiciaire de la jeunesse (1996), de l'Éducation Nationale (2017) ou encore l'inscription dans la loi de la nécessité d'un projet psychologique dans les établissements de santé.

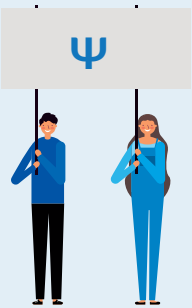

NOS MISSIONS

→ Défendre la profession de psychologue

Protéger des mésusages, faire respecter le titre professionnel de psychologue, se prémunir de toute confusion avec des professions ou activités connexes et défendre un statut de cadre en responsabilité.

→ Soutenir les professionnels

Information en réponse aux questions, conseil personnalisé et accompagnement syndical des psychologues dans le cadre de leur exercice professionnel, jusqu'à, dans certains cas, une aide financière à une action en justice.

→ Protéger le public

Actions contre l'usurpation du titre de psychologue (vérifications, actions en justice) et information à destination du grand public sur la profession de psychologue.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Autonomie d'exercice et lutte contre la paramédicalisation

Nous sommes aujourd'hui en première ligne pour faire respecter l'autonomie inhérente à l'exercice de notre profession et ainsi lutter contre la paramédicalisation et la mise sous tutelle médicale.

Convergence des actions

Nous militons pour une unité d'action de la profession et la convergence des actions.

Pluralisme des méthodes

Nous prônons le pluralisme des méthodes et des théories, dans la mesure où les pratiques répondent aux exigences du Code de Déontologie.

Revalorisation salariale

Nous défendons une revalorisation de l'ensemble des grilles salariales des psychologues pour les trois fonctions publiques et pour l'ensemble des salariés du privé (conventions collectives nationales).

Création de postes

Nous soutenons le renforcement massif du nombre de postes de psychologues dans tous les services publics.

Accès direct aux psychologues

Nous luttons pour l'accès direct aux psychologues libéraux à des tarifs respectueux de la profession et garantissant la liberté d'exercice.

NOS ACTIONS

- Un soutien syndical des adhérents en difficulté,
- Des interpellations régulières du gouvernement par le SNP sur la situation des psychologues dans les différents champs (ministère de la Santé, ministère de l'Intérieur, etc.),
- Un travail avec d'autres organisations sur la version actualisée du code de déontologie,
- Des actions locales auprès des psychologues dans les territoires,
- Des rencontres auprès des instances et organisations (ARS, préfectures, etc.)
- Un travail important auprès des parlementaires (Sénat et Assemblée nationale),
- L'organisation de mobilisations nationales de psychologues en régions et à Paris,
- Des actions auprès des médias nationaux et locaux pour mettre en avant les revendications de la profession.

LE SNP : UNE REPRÉSENTATIVITÉ À DEUX NIVEAUX

Une représentativité locale

Des antennes locales sont réparties sur l'ensemble du territoire national et ultramarin. Elles peuvent s'organiser selon les cas à l'échelle d'une région, d'un inter-département ou d'un département.

Une représentativité des différents champs d'exercice

Chaque champ d'exercice est représenté par une commission spécialisée et experte dans son domaine.
Ces commissions conduisent une veille de l'actualité et apportent leur expertise aux adhérents.

COMMISSIONS ET INSTANCES LOCALES

Chaque adhérent(e) peut participer à la défense de la profession soit au sein des commissions spécifiquement dédiées à chaque champ d'exercice, soit au sein des bureaux locaux dans les territoires.

hannah-busing-Zyx1bK9mqmA-unsplash

LES COTISATIONS SYNDICALES sont déductibles au niveau fiscal selon votre situation professionnelle.

ADHÉRER

C'EST BÉNÉFICIER :

	Adhérent	Non adhérent
Des informations diffusées sur les réseaux sociaux du Syndicat	✓	✓
De réponses aux questions générales sur la profession	✓	✓
D'une information spécifique sur l'actualité de la profession	✓	
D'un soutien syndical personnalisé	✓	
De réductions sur nos guides et sur des événements (guide libéral, formations…)	✓	
D'une réduction sur l'abonnement à la revue du Syndicat	✓	
D'un accès gratuit aux numéros de la revue du Syndicat depuis 2012	✓	
D'une inscription prioritaire à nos webinaires, et d'un accès aux replays	✓	
D'un accès gratuit aux documents et ressources utiles	✓	
De la possibilité de participer à la défense de la profession au sein du Syndicat	✓	

CONTACT - ADHÉSION

07 49 32 12 20 - snp@psychologues.org
www.psychologues.org
https://psychologues.org/boutique/adhesion-syndicat
40, rue Pascal - Porte G - 75013 PARIS

SNP, 40 rue Pascal - Porte G - 75013 Paris - Imprimeur Print 24 - Ne pas jeter sur la voie publique